



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable  
et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité  
du Service public de l'assainissement collectif  
(RPQS)**

**Exercice 2021**

Le Syndicat BDG est composé de 3 secteurs géographiques distincts : Bassanne / Dropt / Mongauzy.

Afin d'avoir une vision globale du service public d'assainissement collectif,  
les éléments de ces trois services sont présentés en parallèle.

# Contexte

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le service est exploité en régie sur les 3 secteurs du Syndicat. L'exploitant des réseaux d'assainissement collectif des communes d'Aillas, Berthez, Fontet, Hure, Gironde-sur-Dropt, Lamothe-Landerron, Mongauzy, Pondaurat et Puybarban ainsi que des stations d'épuration d'Aillas, Fontet, Lamothe-Landerron et Pondaurat, est la Régie Municipale Multiservices de La Réole en vertu d'une convention de coopération entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et dont l'échéance maximale est fixée au 31 décembre 2025.</p>		
<p><b>L'exploitant</b> assure collecte et traitement des eaux usées. Il a en charge le fonctionnement, la surveillance et l'entretien courant des installations. Il réalise les contrôles de branchement à l'assainissement collectif sur les communes de Gironde-sur-Dropt, Lamothe-Landerron et Mongauzy.</p>		
<p><b>Le Syndicat</b> assure et prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les relations avec les usagers (demande de raccordement, de renseignements, conseils...)</li> <li>- Les frais d'électricité, de fourniture de l'énergie et de communication ;</li> <li>- Le renouvellement du matériel tournant, électrique et hydraulique ;</li> <li>- Les frais d'hydrocurage, d'entretien des espaces verts, de faucardage et tous travaux à l'entreprise ;</li> <li>- Les frais liés à l'autosurveillance ;</li> <li>- Les travaux de renforcement, de renouvellement et d'extension des réseaux ainsi que la réhabilitation d'ouvrages existants et la construction éventuelle de nouveaux ouvrages.</li> <li>- Le contrôle de la mise en œuvre de la convention de coopération.</li> </ul>		
<p>La facturation du service de l'assainissement collectif et son recouvrement sont assurés par le délégataire du service de l'eau sur la facture d'eau potable</p>		
<p>6 communes concernées par ce service : Aillas, Berthez, Fontet, Hure, Pondaurat, Puybarban</p>	<p>1 commune concernée par ce service : Gironde-sur-Dropt</p>	<p>2 communes concernées par ce service : Lamothe-Landerron, Mongauzy</p>
<p><b>Faits marquants de l'exercice 2021</b></p>		
<p>Reprise en régie du service de l'assainissement collectif sur le secteur de Mongauzy au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et entrée en vigueur d'une nouvelle convention de coopération avec la Régie de La Réole.</p>		

# Indicateurs techniques

## Collecte et transport des eaux usées :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy	TOTAL
Population des communes bénéficiant du service de l'assainissement collectif :	Aillas ❶ 844 Berthez ❷ 267 Fontet / Hure ❸ 1 344 Pondaurat / Puybarban ❹ 917	Gironde : 1 312	Lamothe-Landerron / Mongauzy : 1 828	
Linéaire et type de réseaux :	18 173 ml de réseaux séparatifs dont 10 743 en gravitaire 7 430 en refoulement	12 863 ml de réseaux séparatifs 4 392 en gravitaire 2 239 de refoulement 6 232 sous-vide (80 % des effluents de Gironde sont collectés via la centrale de vide)	11 287 ml de réseaux séparatifs dont 8 722 en gravitaire 2 565 de refoulement	<b>42,323 km</b>
Nombre de postes de relevage sur les réseaux :	❶ 2 ❷ 1 ❸ 2 sur Fontet + 1 sur Hure ❹ 4 sur Pondaurat + 2 sur Puybarban	2 + 1 centrale à vide	2 sur Lamothe-Landerron 1 sur Mongauzy	<b>17 + 1</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (/120 points)	90	73	83	
Nombre d'abonnés (clients) au 31.12.2021	Abonnés-raccordés : 435 ❶ 116 ; ❷ 19 ; ❸ 208 ; ❹ 92	494	352 Lamothe-Landerron : 220 Mongauzy : 132	<b>1 281</b>
Nombre de branchements :	500 dont : ❶ 125 ; ❷ 27 ; ❸ 221 ; ❹ 127	503	304	<b>1 307</b>
Nombre d'industriel raccordé :	0	1 sur Gironde	0	

### Traitement des eaux usées :

	<b>Secteur de Bassanne</b>	<b>Secteur du Dropt</b>	<b>Secteur de Mongauzy</b>
Station d'épuration "utilisée" :	Les eaux usées de la commune d'Aillas sont traitées sur la station d'Aillas ❶ Les eaux usées des communes de Fontet et Hure sont traitées sur la station d'épuration de Fontet ❷ Les eaux usées des communes de Pondaurat et Puybarban sont traitées sur la station d'épuration de Pondaurat ❸ Les eaux usées de la commune de Berthez sont traitées sur la station d'Auros	Les eaux usées de Gironde-sur-Dropt sont acheminées et traitées sur la station d'épuration de La Réole.	Les eaux usées des communes de Lamothe-Landerron et Mongauzy sont traitées sur la station d'épuration de Lamothe-Landerron
Capacité de dépollution (EH) :	❶ 450 ; ❷ 1 000 réduite à 500 (seuls 3 lits/6 sont en fonctionnement au 1 <sup>o</sup> étage et 2/4 au 2 <sup>o</sup> ) ; ❸ 700 réduite à 350 (abandon de 3 lits sur 6 sur le 1 <sup>er</sup> étage et 2/4 sur le 2 <sup>o</sup> )	12 000	900
Filière ou type d'épuration :	Filtres plantés de roseaux	Boues activées	Lagunage aéré
Date de construction ou de mise en service de la station :	❶ 2009 ; ❷ 2011 ; ❸ 2014	2009	1996
Capacité nominale hydraulique (m <sup>3</sup> /j) :	❶ 67,5 ; ❷ 150 ; ❸ 105	1 191	150
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j) :	❶ 27 ; ❷ 60 ; ❸ 42	720	54
<b>Résultat des analyses / bilans 2021</b>			
Volumes d'eau entrants ou collectés (en m <sup>3</sup> )	❶ 7 869 en 2020 ; ❷ 10 622 ; ❸ 9 417	Non communiqué	30 660
Volumes moyens journaliers entrants (m <sup>3</sup> /j) :	❶ 21,5 en 2020 ; ❷ 29,1 ; ❸ 25,8	Non communiqué	84
Charge moyenne de DBO5 entrante (kg/j):	❶ 9,90 en 2020 ; ❷ 8,44 ; ❸ 4,12	Non communiqué	37
Utilisation de la capacité nominale de la station :	❶ 52 % / EH raccordés ou 32 % de la charge hydraulique en 2020 ; ❷ 45 % / EH raccordés - 19 % de la charge hydraulique nominale ; ❸ 35 % / EH raccordés - 24,5 % de la charge hydraulique nominale.	Non communiqué	82 % / EH raccordés 68 % charge organique
Remarques	1 bilan 24H (autosurveillance) effectué : tous les 2 ans sur Aillas 1 fois par an sur Fontet (depuis 2019) 1 fois par an sur Pondaurat	2 bilans par mois 24 / an	1 bilan d'autosurveillance par an depuis 2021

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
<b>Qualité du rejet et rendement épuratoire :</b>			
Rendement moyen annuel de dépollution :			
DCO (en % d'abattement) :	❶ 98,3 en 2020 ; ❷ 96 ; ❸ 97,1	Non communiqué	90,7
DBO5 (en %) :	❶ 99,7 en 2020 ; ❷ 99 ; ❸ 99,2	Non communiqué	95,8
MES (en %) :	❶ 99,7 en 2020 ; ❷ 99,2 ; ❸ 99,4	Non communiqué	88,7
NTK (en %) :	❶ 98,4 en 2020 ; ❷ 97,3 ; ❸ 98,6	Non communiqué	92,3
NGL (en %) :	❶ 73,9 en 2020 ; ❷ 30,4 ; ❸ 67,3	Non communiqué	79,9
Pt (en %) :	❶ 39,5 en 2020 ; ❷ 13,9 ; ❸ 59,5	Non communiqué	52,6
Conformité réglementaire des rejets à la Directive européenne et à l'arrêté préfectoral :	❶ 100 % ; ❷ 100 % ; ❸ 100 %	Non communiqué	100 %
Milieu récepteur du rejet de la station :	❶ La Bassanne ; ❷ La Garonne ; ❸ La Bassanne	La Garonne	Le Médier après un parcours de 1,8 km dans un fossé communal
Autosurveillance et analyses :	Assurées par le Satese	Assurées par la Régie et le Satese	Assurées par le Satese depuis 2021
Rapport annuel d'autosurveillance :	Rapports annuels de fonctionnement des stations fournis par le Satese	Elaboré par la Régie chaque année	Rapport annuel de fonctionnement de la station fourni par le Satese

EH = Equivalent-habitant : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité de traitement d'une station d'épuration.

Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. Il est considéré qu'un équivalent-habitant rejette 60 grammes de DBO5 par jour et 120 de DCO.

DBO5 = demande biochimique en oxygène pendant 5 jours = quantité d'oxygène consommée en 5 jours par les micro-organismes pour décomposer la matière organique des eaux usées, à une température de 20°C

MES = matières en suspension = comportent à la fois des éléments minéraux et organiques

NGL = azote global.

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée.

DCO = demande chimique en oxygène ou pollution oxydable = quantité d'oxygène fournie par des réactifs chimiques pour obtenir l'oxydation complète.

Pt = phosphore total

NTK = azote total réduit

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines) sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK.

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
<b>Gestion des boues et sous-produits :</b>			
Quantité de boues produites (extraites) :	0	Non communiqué	0
Traitement des boues :		Déshydratées par centrifugation, séchées sous serre solaire puis épandues	
Quantité de refus de dégrillage (en kg) :	150 sur Aillas ; 150 sur Fontet ; 150 sur Pondaurat évacués sur la station d'épuration de La Réole	Non communiqué	500 évacués sur la station d'épuration de La Réole
Quantité de sables (tonne) :	0	Non communiqué	7,2 évacuées sur la station d'épuration de La Réole
Volume de graisses (m <sup>3</sup> ) :	0	Non communiqué	7,5 évacués sur la station d'épuration de La Réole

Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
<b>Remarques / Informations complémentaires / Travaux réalisés</b>		
<p>La crue de la Bassanne a entraîné l'arrêt d'une partie des équipements des systèmes d'assainissement collectif des communes d'Aillas et de Pondaurat du 1<sup>er</sup> au 3 février.</p> <p>Fontet – Plantation d'un 3<sup>o</sup> casier de roseaux sur le 1<sup>er</sup> étage de la station le 04 mai 2021. Bâchage des lits abandonnés sur le 2<sup>o</sup> étage.</p> <p>Pondaurat – Abandon d'1 lit supplémentaire sur chaque étage de la station en avril 2021. Bâchage des lits abandonnés.</p> <p>Savignac - Début des travaux de création d'un système d'assainissement collectif (station d'épuration et réseau de collecte) fin août 2021.</p>	<p>La commune de Gironde a participé au financement de la station d'épuration de La Réole à hauteur d'1/4 des investissements hors filière des sous-produits de l'assainissement</p> <p>Le système sous-vide pose de nombreux problèmes (systèmes d'aspirations individuels vétustes, coûts de fonctionnement élevés...).</p> <p>Création d'une bache de vide pour le raccordement de la résidence Sorgho, rue Dupuy Chauvin (7 logements)</p>	<p>Suite aux travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Lamothe-Landerron, réceptionnés en janvier 2021, les boues contenues dans 4 géotubes stockés sur place ont été évacuées le 08 juillet 2021.</p> <p>69,24 tonnes de boues déshydratées soit 12,9 tonnes de matières sèches ont été transportées sur la plateforme de compostage de Saint Christophe de Double.</p>

# Indicateurs financiers

## Recettes / Dépenses du service :

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Assiette de facturation = Volumes d'eaux assainies facturés (en m <sup>3</sup> ) :	38 425	53 582	32 463
	<i>30 406 en 2020</i> <i>37 810 en 2019</i>	<i>53 132 en 2020</i> <i>42 491 en 2019</i>	<i>32 052 en 2020</i> <i>28 671 en 2019</i>
Produits du service en € HT : (PFAC ; recettes liées à la facturation du service ; contrôles de branchements) :	398 079,87		
Dont Recette facturée pour le Syndicat en € HT (surtaxe) :	333 000,30 <i>234 686,75 en 2020</i>		
Dont Recette totale facturée pour le délégataire en € HT (part fermier)	0	0	0 <i>24 818 en 2020</i>
Charges du service à caractère général (en € HT) :	213 054,30 € à la charge du Syndicat dont : Convention de coopération : 50 990,84 Déversement des effluents de Gironde/Dropt sur La Réole : 62 378,78 Déversement des effluents de Berthez sur Auros : 4 004,40 Entretien espaces verts + lits plantés : 8 980,66 Curage des réseaux et branchements préventif et curatif : 6 931,59 Eau + électricité + téléphonie : 40 410,84 Frais d'autosurveillance + assistance technique Satese : 4 097,46		
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :	3,04 %		
Montant de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) – maison existante (en €) :	500	2 250	1 200
Montant de la PFAC – maison nouvelle :	4 000	4 500	1 200

**Etat de la dette :**

	Capital restant dû au 31/12/2021	Annuités versées en 2021			
		Capital	Intérêts	Total	
<b>Bassanne</b>	2 374 640,43 €	136 461,30 €	80 550,26 €	217 011,56 €	<i>Emprunt de 300 000 € contracté</i>
<b>Dropt</b>	610 877,37 €	29 382,56 €	21 096,25 €	50 478,81 €	
<b>Mongauzy</b>	134 002,55 €	13 806,36 €	2 105,86 €	15 912,22 €	
<b>Total</b>	3 119 520,35 €	179 650,22 €	103 752,37 €	283 402,59 €	

**Prix du service :**

	Secteur de Bassanne	Secteur du Dropt	Secteur de Mongauzy
Prix du m <sup>3</sup> d'eau assainie au 01.01.2022 (en € TTC) :	3,465	3,44	2,27
Prix du m <sup>3</sup> d'eau assainie au 01.01.2021 (en € TTC) :	3,465	3,44	2,27
Evolution (prix TTC pour 120 m <sup>3</sup> )	0 %	0 %	0 %
Répartition du prix de l'assainissement collectif pour 120 m <sup>3</sup> au 01.01.2022:			
Part fixe du délégataire (en € HT) :	0	0	0
Part fixe du Syndicat (en € HT) :	150	0	60
Part variable du délégataire (en € HT) :	0	0	0
Part variable du Syndicat (en € HT) :	198	345,38	157,63
	348	345,38	217,63

Une facture type sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> est présentée ci-après pour chaque secteur.



### Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau assaini au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2020 (décret 95-635 du 06.05.1995).  
Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

**Secteur de Bassanne** – Tarif applicable sur les 15 communes de l'ex. Syndicat de Bassanne

**Secteur du Dropt** - Tarif applicable sur la commune de Gironde-sur-Dropt

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/21	Prix au 01/01/22	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	Évolution
<b>Part de l'exploitant</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	
Consommation		0	0	0	0	
<b>Part syndicale</b>						
Abonnement annuel		150	150	150	150	0 %
Consommation	120	1,65	1,65	198	198	0 %
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,25	0,25	30	30	0 %
Prix H.T. pour 120 m <sup>3</sup>				378	378	0 %
TVA à 10 %				37,8	37,8	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>415,80</b>	<b>415,80</b>	<b>0 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>3,465</b>	<b>3,465</b>	

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/01/21	Prix au 01/01/22	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	Évolution
<b>Part de l'exploitant</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	
Consommation		0	0	0	0	
<b>Part syndicale</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	
Consommation	120	2,8782	2,8782	345,38	345,38	0 %
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,25	0,25	30	30	0 %
Prix H.T. pour 120 m <sup>3</sup>				375,38	375,38	0 %
TVA à 10 %				37,54	37,54	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>412,92</b>	<b>412,92</b>	<b>0 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>3,44</b>	<b>3,44</b>	

### Facture type

Eléments relatifs au prix du mètre cube d'eau assaini au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de présentation du rapport soit au 01.01.2022 (décret 95-635 du 06.05.1995).

Base INSEE d'une facture de 120 m<sup>3</sup>, soit la consommation d'une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) – Tarifs et montants en euros

#### Secteur de Mongauzy – Tarif applicable sur les 2 communes de l'ex. Syndicat de Mongauzy

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix au 01/07/21	Prix au 01/01/22	Montant au 01/01/2021	Montant au 01/01/2022	Évolution
<b>Part du délégataire</b>						
Abonnement annuel		0	0	0	0	
Consommation	120	0	0	0	0	
<b>Part syndicale</b>				<b>217,63</b>	<b>217,63</b>	
Abonnement annuel		60	60	60	60	0 %
Consommation	120	1,3136	1,3136	157,63	157,63	0 %
<b>Organismes publics</b>						
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,25	0,25	30	30	0 %
Prix H.T. pour 120 m <sup>3</sup>				247,63	247,63	0 %
TVA à 10 %				24,763	24,763	
<b>Prix T.T.C. pour 120 m<sup>3</sup></b>				<b>272,393</b>	<b>272,393</b>	<b>0 %</b>
<b>Prix T.T.C. pour 1 m<sup>3</sup></b>				<b>2,27</b>	<b>2,27</b>	

